

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 mars 2017

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : Mme DAUL Hélène (qui donne procuration à EBERSOHL Danièle), MM. RONVAUX Alain (qui donne procuration à GOETZ Yves) et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 06 mars 2017
- 3) Vote des taux des taxes locales
- 4) Adoption du Budget Primitif 2017
- 5) Point sinistre
- 6) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Yves GOETZ.

2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 06 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 06 mars 2017 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Vote des taux des taxes locales

Suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau et de la région de Saverne le 1^{er} janvier 2017, toutes les communes sont soumises au régime fiscal de la taxe professionnelle unique (TPU). En séance communautaire du 9 février 2017, les attributions de compensations provisoires, au titre du reversement de la fiscalité, ont été votées. La commune de Lochwiller percevra 17 393 euros.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les taux des taxes locales pour l'exercice 2017 :

TAXES	TAUX	PRODUITS
- d'habitation	2,85 %	7 857 €
- foncière	3,24 %	6 551 €
- foncière non bâti	20,89 %	4 345 €

Produit Fiscal attendu : 18 753 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux des impôts directs locaux.

4) Adoption du Budget Primitif 2017

Madame le Maire soumet le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

Exercice 2017	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	438 000,00	146 222,00
Résultat de Fonctionnement reporté		291 778,00
TOTAL	438 000,00 €	438 000,00 €
////////////////////////////////////	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
Section INVESTISSEMENT	311 243,00	360 700,00
Déficit d'investissement reporté	49 457,00	
TOTAL	360 700,00 €	360 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 présenté par Madame le Maire, compte tenu du vote des taux d'imposition des impôts directs locaux votés ce jour.

5) Point sinistre

- Suite à la réunion en Sous-préfecture du 20 mars, sortie du rapport CGEDD.

6) Divers et informations

Néant